

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Departement du GERS



**MAIRIE DE BOUCAGNERES**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le mercredi 22 avril à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROUSSEAU, Maire.

**Date de Convocation** : 9/04/2026

**Présents** : Corinne ROUSSEAU, Fabrice CASTELLINI, Michael ZABOTTO, Laurence DEGNY, Christine ARTIGUENAVE, Fernand SABATHIER, Amélie FACHIN, Thomas ESPERON, Annie Claude MENGELLE , Aurélie BUSCA, Azize NADDAM.

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Michael ZABOTTO

**Approbation compte rendu des séances du 20 MARS 2026**

Voté à l'unanimité des présents

**Délibération n°29/2026 : Adoption du budget unique 2026**

Mme le Maire présente le budget 2026 adressé aux membres du Conseil Municipal le 09/04/2026

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	269 808.57 €	134 281.17 €
RECETTES	269 808.57 €	134 281.17 €

Après en avoir débattu, le budget 2026 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°30/2026 : Taux d'imposition 2026**

Madame le Maire informe le Conseil que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2024 et propose compte tenu de la situation économique actuelle de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026

Taxe sur le foncier bâti : 55.91%

Taxe sur le foncier non bâti : 94.55%

Taxe Habitation : 11.16%

Après en avoir délibéré, Approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°31/2026 et 34/2026: Versement des Subventions aux associations.**

Madame le Maire donne lecture des demandes de subvention établie par les associations du village, amicale des sapeurs pompiers de Pavie et le Téléthon Elle informe également de la demande de subvention du RPI Edouard Lartet pour un voyage scolaire : 1 enfant de la commune.

Le Conseil Municipal décide après en avoir débattu d'octroyer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Amicale sapeurs-pompiers	80 €
Comité des fêtes	1200 €
La Boulecagneraise	300 €
L'aiguille de Boucagnères	300 €
Société de Chasse Boucagnères	300 €
Téléthon	50 €
Voyage scolaire	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>2690 €</b>

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, n'ont pas pris part au vote :

Madame MENGELLE, Madame ARTIGUENAVE, Mme DEGNY  
Monsieur SABATHIER, pour la subvention attribuée au Comité des Fêtes  
Messieurs CASTELLINI et SABATHIER pour la subvention attribuée à la  
Société de Chasse

Madame MENGELLE pour la subvention attribuée à l'Aiguille de  
Boucagnères

Madame DEGNY et Monsieur SABATHIER pour la subvention attribuée à  
la Boulecagneraise.

Monsieur NADDAM pour le voyage scolaire.

A noter que les associations du village : Le Comité des fêtes, La Boulecagneraise, la Société de chasse et l'Aiguille de Boucagnères ayant accepté de participer avec la mairie à l'achat d'un arrière de bar réfrigéré, la subvention 2026 sera réduite de 273,75.

Les montants des subventions sont approuvés à l'unanimité.

### **Délibération n°32/2026 : Redevance ORANGE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance. Pour l'année 2026, le montant s'élève à 471,44€.

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°33/2026 Modification Tarif Salle des Fêtes**

Madame le Maire informe le Conseil qu'en raison des travaux effectués à la salle, il convient de revoir le tarif de la location.

Madame la Maire propose de maintenir la location uniquement aux habitants de la commune, de maintenir la gratuité pour les associations et de fixer un prix différencié pour la location sans le point de restauration et pour la location avec le point de restauration.

Prix sans point de restauration : 80 €

Caution : 500 € + 50 € (pour le ménage)

Prix avec point de restauration : 150 €

Caution : 1000 € + 90 € (pour le ménage)

Après en avoir délibéré, les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

### **- Délibération n°35/2026 Représentant de la commission des impôts directs**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une liste de 24 noms de représentants de la commune pour la CCID. Toutes les personnes proposées ont un rôle sur la commune.

Après en avoir délibéré, la liste est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°36/2026 Droit à la formation des élus**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-12 du Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont droit à la formation adaptée à leurs fonctions ;  
Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année pour les élus ayant reçu une délégation.

Les orientations du droit à la formation des élus sont en rapport avec leur délégation.

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

- **Délibération n°37/2026 Demande d'adhésion au SM3V de la Commune de Miradoux**

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Comité syndical du SM3V réuni le 12/02/2026 donnant avis favorable à la demande de la commune de Miradoux de confier au syndicat sa compétence dans le domaine de la création et de la gestion d'une fourrière animale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'unanimité.

- **Délibération n°38/2026 : Taux de fongilité**

Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2026. Le Conseil fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres sous la forme d'un pourcentage du montant des

dépenses réelles de chaque section pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre sans pouvoir excéder 7,5%.

Après en avoir délibéré Approuvé à l'unanimité

### **Questions diverses :**

Compte- rendu des diverses réunions : Communauté des Communes, RPI

Le prochain Conseil municipal est fixé le 05/06/2026 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h